



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2023

Plus de « bio » dans les menus : la restauration collective invitée à redoubler d'effort pour tenir ses objectifs et soutenir les agriculteurs bio

Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a adressé un message de mobilisation à l'occasion du Conseil national de la restauration collective (CNRC) qui se tenait le 7 décembre dans les locaux du Ministère. Les acteurs de la restauration collective sont invités à accroître rapidement leur taux d'approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique pour atteindre l'objectif de 20% fixé par la loi EGalim, ce dernier n'étant que de 13 % d'après la dernière enquête menée par les services du ministère auprès des établissements inscrits sur la plateforme « ma cantine ». Ce soutien est fortement attendu par la filière « bio », confrontée depuis plus d'un an à de fortes difficultés économiques.

Devant l'ensemble des acteurs de la restauration collective, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a appelé l'ensemble des acteurs à poursuivre leur mobilisation pour atteindre au plus vite l'objectif de «50% de produits durables et de qualité, dont au moins 20% de produits bio dans les assiettes de la restauration collective ». Il s'agit d'une politique prioritaire du Gouvernement, et les établissements de restauration collective sous la gestion des administrations relevant de l'Etat sont engagés à atteindre ces objectifs dès 2024.

En ce sens, certains types d'établissements et certaines administrations ont déjà atteint ces objectifs. C'est par exemple le cas des cantines des écoles primaires ou des crèches inscrites sur la plateforme « ma cantine », ainsi que l'Economat des armées et de la cantine du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Malgré les progrès réalisés par l'ensemble du secteur de la restauration collective dans un contexte d'inflation particulièrement prégnant en 2022, Marc Fesneau a souligné la nécessité de soutenir davantage les filières de produits de qualité et de produits bios. L'atteinte des objectifs EGalim par l'ensemble de la restauration collective représenterait un marché de près de 2 milliards d'euros supplémentaires pour l'agriculture biologique. Pour accompagner cette mobilisation générale, le ministre a annoncé les mesures suivantes :

- La publication d'une **circulaire interministérielle** en fin d'année 2023 destinée à mobiliser l'ensemble des restaurants collectifs sous la tutelle des ministères et des préfetures, avec un double objectif : l'inscription de ces restaurants sur la plateforme numérique « [ma cantine](#) » et la mise en œuvre de projets de restauration durable pour atteindre les obligations fixées par la loi ;

- Le dispositif de **Tarifcation sociale** avec un reste à charge de 1€ maximum pour les familles les plus précaires va évoluer et permettre un « bonus » EGAlim pour les communes qui s'engagent à tout mettre en œuvre pour atteindre les obligations de la loi ;
- Une **conférence des solutions** sera organisée au 1^{er} trimestre 2024, pour valider une feuille de route destinée à lever les freins identifiés par les opérateurs.

Mesures en faveur de l'agriculture biologique

- Au-delà des mesures liées à la restauration collective, plusieurs dispositifs destinés à soutenir la filière bio ont été annoncés au cours de ces derniers mois :
- Une aide d'urgence de 10 millions d'euros aux exploitations biologiques en grave difficulté économique (mars 2023) ;
- Un fonds d'aide dotée de 60 millions d'euros pour aider les agriculteurs bio en difficulté (mai 2023) augmenté d'un montant de 34 millions d'euros additionnel sous réserve de l'accord de la Commission européenne ;
- Un renforcement des moyens de l'Agence Bio pour la communication avec un budget exceptionnel de 8M€ en 2024.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv